



N° 12 – avril – juin 2017

## Produits phytopharmaceutiques : l'émotion l'emporte sur la raison ! (p.2)

### > Editorial

#### **Produire le maïs de demain**

*Les producteurs européens y sont prêts. Parce qu'il faut s'adapter au changement climatique. Parce qu'il faut répondre aux attentes de nos concitoyens. Parce que le maïs a de nombreux atouts à faire valoir.*

*Mais pour cela, il faut pouvoir produire, pour créer de la richesse et du revenu pour les maïsiculteurs. Il faut donc avoir accès aux facteurs indispensables à une production en quantité et qualité satisfaisante. Cela passe par les produits phytosanitaires, médicaments de la plante, comme le glyphosate, les néonicotinoïdes et tant d'autres. Cela passe aussi par l'accès aux innovations variétales, y compris pour réduire, quand c'est possible, l'usage de l'eau, des fertilisants ou produits phytosanitaires.*

*Alors quand la grande consultation sur la PAC débouche sur la nécessité de poursuivre un double objectif économie et environnement, les producteurs de maïs européens disent « chiche » si c'est sur des références scientifiques et factuelles.*

*Toute approche dogmatique ne pourra que nous enfermer dans l'échec et l'aberration, comme aujourd'hui avec l'autorisation à l'importation de nombreux OGM alors qu'il nous est toujours interdit de les produire !!*

**Daniel Peyraube,**  
Président CEPM,  
Président AGPM



### Sommaire

- Editorial & Chiffres clés ..... 1
- Produits phyto : l'émotion l'emporte sur la raison ..... 2
- Biocarburants G1 : la bataille continue ! ..... 3
- PAC post-2020 : quelle voix pour les agriculteurs ? ..... 4
- Conférence(s) sur l'eau ..... 5
- UE-Mercosur : les Etats Membres demandent une pause ..... 5
- Vie des membres : l'AGPM à Bruxelles ..... 6
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres ..... 6

#### CHIFFRES CLES DU MAÏS :

##### Les OGM dans le monde en 2016 :

**+3% de surfaces et 26 pays**

En 2016, les surfaces totales des plantes génétiquement modifiées mises en culture se sont élevées à 185,1 millions d'hectares, soit + 3 % par rapport à 2015.

Dans le monde, 26 pays ont cultivé des plantes génétiquement modifiées dont 19 pays en développement et 7 pays industrialisés. Les États-Unis d'Amérique, le Brésil, l'Argentine, le Canada et l'Inde constituent toujours les principaux pays où se trouvent des cultures génétiquement modifiées.

##### Les OGM dans l'UE en 2016 :

**+17% de surfaces et 4 pays**

Quatre pays d'Europe (l'Espagne principalement, le Portugal, la République Tchèque et la Slovaquie) ont cultivé plus de 136 000 hectares de maïs génétiquement modifié en 2016, soit une augmentation de 17 % comparé à 2015.

*Source: International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA), 2017.*

## PRODUITS PHYTO-PHARMACEUTIQUES : L'ÉMOTION L'EMPORTE SUR LA RAISON

**Les grandes cultures sont confrontées à une série de dossiers européens particulièrement importants et qui sont en phase de décision dans un même espace de temps.**

Citons pêle-mêle le glyphosate, les néo-nicotinoïdes, les NBT, les perturbateurs endocriniens. Tous ces dossiers ont trois caractéristiques communes :

- Ils se présentent de manière négative pour le monde agricole,
- Ils reposent sur un système de décision particulièrement complexe,
- Ils dénotent une mainmise de la société civile sur les débats, au détriment des professionnels.

L'exemple du glyphosate est à cet égard éclairant. Finalement l'Agence Européenne de la Sécurité Alimentaire et l'Agence des produits chimiques européenne ont conclu que le glyphosate n'est pas cancérigène. Quoi de plus normal, car toutes les grandes agences mondiales d'analyses toxicologiques (USA, Japon, Australie, ...) sont parvenues au même résultat.

Mais rien n'y fait. Le journal Le Monde consacre 4 pages à démontrer que les informations requises ont été tronquées par Monsanto. Le Parlement européen s'en mêle et rien ne dit que le glyphosate sera autorisé pour une durée de 10 ans comme le propose la Commission. Se pose dès lors une question : est-il plus important de réunir une pétition d'un million de signatures de non experts ou d'avoir un avis positif des agences européennes spécialisées. Poser la question c'est y répondre. En pratique, c'est l'inverse : l'émotion l'emporte sur la raison.

C'est encore pire pour les perturbateurs endocriniens où la position moyenne de la Commission européenne se trouve combattue avec la plus extrême des énergies par une série d'ONG qui se disant représenter l'intérêt général sont en réalité des activistes prétendant imposer par la force un modèle sociétal à l'exact opposé du progrès, de l'aspiration des peuples et de l'efficacité alimentaire indispensable pour nourrir une population

mondiale qui atteindra 10 milliards d'habitants en 2050. Les néo-nicotinoïdes sont eux aussi dans le collimateur et en passe d'être définitivement interdits au moins pour trois d'entre eux qui concernent au premier chef le secteur du maïs.

### **Regrouper des forces pour un lobbying convaincant et efficace**

Mais après s'être plaints dans les lignes qui précèdent du mauvais sort qui nous est réservé, il nous revient d'analyser si la réponse de l'industrie et plus largement des professionnels à ces attaques est à la hauteur de l'enjeu. Et à cette question brutale, la réponse est NON.

Les lobbys industriels sont trop divisés. Ils agissent le plus souvent sur la défensive agissant au coup par coup et ne coalisant pas vraiment leurs forces. Certes, chaque lobby, chaque association et chaque sous-association écrit et réécrit à la Commission ou au Parlement, mais à l'époque du lobbying moderne écrire ne sert à rien. Il faut convaincre. Rassembler ses forces, mobiliser ses soutiens. Démontrer avec des preuves, proposer et nous avons le sentiment suite à différentes conversations dans les Institutions européennes que ce n'est pas le cas. Il faut passer d'un lobbying défensif à un lobbying pro-actif. Et d'une communication souvent conçue comme de la publicité à une maîtrise des réseaux sociaux que dominant actuellement les ONG.

Il y a urgence à réagir. Bien que CEPM ne soit pas en première ligne sur ces dossiers, votre organisation se mobilise en organisant à Bruxelles le 27 septembre une importante conférence-débat sur le maïs demain. Nous nous efforçons de faire connaître nos bonnes pratiques et de communiquer avec crédibilité. Mais il est sans doute indispensable d'aller un pas plus loin et de mobiliser les acteurs du terrain, si importants au niveau des consultations publiques.

## BIOCARBURANTS DE PREMIERE GENERATION – LA BATAILLE CONTINUE !

La CEPM continue à se battre pour sauver les biocarburants de première génération (G1) issus de produits agricoles tels que le maïs, tandis qu'une étude récente jette un nouveau doute sur la base scientifique de la proposition de la Commission européenne pour une nouvelle Directive sur les énergies renouvelables (RED2).

### L'étude d'impact de RED 2 : quelle méthodologie, quelle légitimité ?

Le « Impact Assessment Institute », organisme indépendant qui évalue la qualité des documents préparatoires publiés par la Commission en amont de ses propositions législatives, s'est exprimé sans ambages le 19 juin : l'étude d'impact accompagnant la proposition de la Directive sur les énergies renouvelables (RED2) manque de transparence, et ne fournit pas les données nécessaires pour justifier le contenu de la proposition. L'organisme énumère ainsi l'absence des modèles utilisés pour calculer les paramètres macroéconomiques, le changement d'affectation indirecte des sols et les effets de politiques alternatives de carburant, ce qui sape la légitimité des résultats de l'étude, et par extension de la proposition elle-même.

### Les co-législateurs commencent à définir leur position sur le texte

Pendant ce temps, la proposition de la Commission est toujours à l'étude par les co-législateurs. Les Députés des commissions parlementaires pour l'industrie (ITRE), pour

l'environnement (ENVI) et pour l'agriculture (AGRI) – qui se partagent les compétences sur certaines parties du texte – sont en train de déposer leurs amendements (29 juin pour ITRE, 5 juillet pour ENVI et 19 juillet pour AGRI). Les votes en commissions devraient avoir lieu à la rentrée parlementaire en septembre-octobre, et le vote en plénière pourrait, lui, avoir lieu avant la fin de 2017 à la session de décembre. Côté Conseil, la proposition devrait être discutée avant les congés estivaux au niveau du groupe de travail, pour idéalement aboutir à une position générale en décembre 2017 également. Les trilogues pourraient ensuite commencer pour trouver un consensus entre les positions du Parlement et du Conseil sous la houlette de la Commission.

### Forte mobilisation de la CEPM sur le sujet

La CEPM est extrêmement active sur cette question, avec 18 rendez-vous auprès de Représentations Permanentes et de Députés entre mars et juin 2017. Nous continuerons à nous mobiliser sur ce sujet de première importance, tout au long de la procédure législative, pour faire valoir les intérêts de la filière face aux lacunes de la proposition de la Commission.

## A vos agendas !

La CEPM vous invite à sa conférence

### COMMENT PRODUIRE DU MAÏS DEMAIN ?

Quels freins s'opposent à la compétitivité de la production du maïs dans l'UE ? Quelle est la réalité du quotidien des maïsiculteurs européens ? Allons-nous vers une agriculture à deux vitesses ?

Le 27 septembre après-midi à l'Hôtel Berlaymont (11-12 Boulevard Charlemagne, Bruxelles)



Plus d'information sur le programme et les inscriptions : contactez [cepm@pacteurope.eu](mailto:cepm@pacteurope.eu)

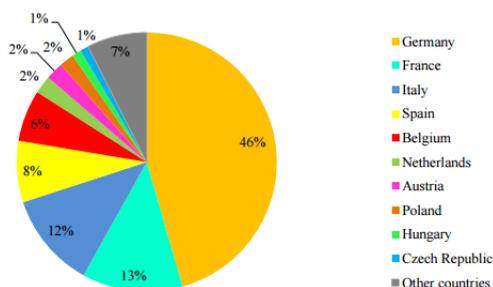
## PAC POST-2020 : QUELLE PLACE POUR LA VOIX DES AGRICULTEURS ?

La consultation publique sur l'avenir de la PAC, lancée le 2 février, s'est achevée le 2 mai. Les organisations agricoles représentent une infime minorité des participants. Dans ce contexte, quelle sera leur place dans le débat avant l'élaboration de propositions législatives formelles début 2018 ?

### 92,8% DE PARTICIPANTS « NON IMPLIQUÉS DANS L'AGRICULTURE »

La consultation publique sur l'avenir de la PAC post-2020 s'est clôturée le 2 mai 2017. Les conclusions officielles seront présentées et débattues le 7 juillet lors d'une conférence organisée par la Commission européenne. Des données officielles de participation sont déjà disponibles, et sont extrêmement révélatrices :

- **322.912 contributions** ont été reçues au total
- Les contributions ne sont **pas représentatives géographiquement** de l'UE:



- Plus choquant, **seulement 7,18% des participants annoncent être impliqués dans des activités agricoles**. 92,82% des contributions proviennent donc de participants qui ne sont pas impliqués dans l'agriculture.

Espérons que la voix des agriculteurs, portée entre autres par la CEPM et ses organisations membres, sera prise en compte à sa juste valeur par la Commission européenne, dans la mesure où elle reflète les réalités du terrain et l'expérience concrète des agriculteurs.

Suite à la conférence du 7 juillet, ce processus participatif va finalement mener à la publication par la Commission européenne d'une **Communication sur le futur de la PAC, entre septembre et novembre 2017**. Les propositions législatives (propositions de Directives et/ou de Règlements) y faisant suite devraient être publiées début 2018. C'est du moins le calendrier affiché par la Commission lors du lancement de la consultation publique en février dernier.

### VERDISSEMENT DE LA PAC : LES DEPUTES TENTENT D'IMPOSER LEUR POINT DE VUE A LA COMMISSION

Sur deux dossiers, les Membres du Parlement européen (PE) tentent d'influencer la politique de verdissement de la PAC actuelle.

Le premier est le **projet d'acte délégué sur le verdissement**, publié en février 2017, qui régit notamment l'utilisation des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE). La motion de veto contre ce projet avait été votée en commission Agriculture du PE (COMAGRI), les Députés critiquant non seulement le fond de la proposition mais aussi sa forme (14 textes en un seul, sans possibilité d'amender le texte). Mais la motion de veto a échoué à passer l'étape de la plénière lors du vote à Strasbourg le 14 juin. La Commission peut donc maintenant publier l'acte délégué malgré l'opposition de près de la moitié de l'hémicycle (363 Députés sur 751). Ses dispositions s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le deuxième dossier en cours se trouve au sein du **Règlement Omnibus**, à mi-mandat du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2014-2020, qui se retrouve pris en tenaille entre la Commission qui veut une révision minimale pour tenir son ambitieux calendrier, et les Députés qui veulent déjà lancer le débat sur le CFP post-2020 et inclure autant de réformes que possible dans le débat en anticipant des contraintes budgétaires dans l'avenir. La proposition Omnibus est horizontale et inclut un pan agricole, qui a été géré par la COMAGRI. Début mai, la COMAGRI a adopté son rapport sur ce pan du texte, en y incluant des ajustements au dispositif de verdissement : révision de la définition de terres arables, harmonisation des seuils de surfaces d'exploitation pour l'exemption de la diversification des cultures et les SIE, ajout des cultures à rotation rapide... Pour être effectivement mises en œuvre, ces propositions du PE doivent encore être négociées avec le Conseil des Ministres au sein des négociations en « trilogues » à partir de juillet, puis formellement acceptées par les deux co-législateurs. La Commission espère ainsi un accord en octobre pour une application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## CONFERENCE(S) DE LA VALETTE SUR L'EAU

En avril-mai 2017, la présidence maltaise du Conseil de l'UE a organisé plusieurs sommets informels du Conseil en différentes formations, mais tous placés sous le signe de la gestion de l'eau face au changement climatique.

Les 25-26 avril 2017, les **Ministres de l'Environnement** des Etats membres de l'UE se sont réunis de façon informelle à La Valette sur invitation de la présidence maltaise du Conseil de l'UE, pour échanger sur le **changement climatique et ses conséquences pour les mers et océans**.

Le [27 avril 2017](#), toujours à La Valette, ils ont été rejoints par leurs homologues du pourtour méditerranéen dans le cadre de **l'Union pour la Méditerranée (UpM)** pour discuter de la gestion de l'eau dans le bassin méditerranéen en particulier. Le but de cette conférence était d'enclencher les travaux d'un groupe de travail de l'UpM pour l'élaboration d'un **« agenda renforcé de coopération sur l'eau en Méditerranée »**.

Le Commissaire à l'Environnement [Vella](#) a ouvert le débat en énumérant parmi les éléments clefs de réussite, la dépollution, et la protection des eaux de surface et des nappes phréatiques grâce à l'innovation technologique.

Le 22-23 mai 2017, l'organisation d'une réunion du **Conseil des Ministres en formation agricole** a permis

d'insister sur la perspective des agriculteurs, en particulier du pourtour méditerranéen, sur la gestion de **l'eau comme ressource indispensable à l'agriculture**. Les Ministres de l'Agriculture se sont accordés sur l'utilité d'une **approche intégrée** associant par exemple la DG Agriculture et la DG Environnement de la Commission, ainsi que les Commissaires Hogan et Vella au sein d'une même « Task Force ». Les Ministres ont notamment appelé à **l'utilisation des fonds stratégiques « EFSI 2.0 »** pour la mise en œuvre d'investissements dans les infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau sans entamer le budget de la PAC. D'autres projets à encourager financièrement sont l'agriculture de précision, l'analyse de données (« big data »), et l'innovation technique agricole (par exemple via des satellites).

L'ensemble de ces discussions correspondent aux enjeux identifiés par les membres de la CEPM. La mobilisation sur l'eau et l'irrigation font partie des sujets prioritaires pour les producteurs de maïs.

## L'ACCORD UE-MERCOSUR : DES ETATS MEMBRES DEMANDENT UNE PAUSE

Alors que les négociations UE-Etats-Unis paraissent au point mort depuis l'élection du Président Trump, les négociations commerciales avec le Mercosur progressent vite au fil des « rounds » de négociation, voire trop vite selon un groupe de 11 Etats membres qui demande une « pause dans les négociations ».

Durant le 2<sup>e</sup> round de négociation (depuis la reprise des négociations en 2016) en mars 2017 à Buenos Aires, la Commission européenne et ses partenaires du Mercosur ont discuté de l'« échange d'offres » de mai 2016, confirmant leur **volonté mutuelle d'un accord rapide**.

Les négociateurs doivent rester prudents, notamment sur les « sujets sensibles ». Des questions comme le maïs doux, l'éthanol ou le bœuf restent ainsi pour l'instant en suspens. Cette question était d'ailleurs évoquée le 12 juin lors de la réunion du Conseil de l'UE dans sa formation Agriculture, où un groupe de 11 pays (dont la France) a demandé à la Commission européenne de **faire une pause dans les négociations**. Cette pause doit permettre d'étudier les offres échangées à la lumière des secteurs sensibles, et d'organiser des réunions techniques entre les experts des Etats membres pour en discuter de façon méthodique et

approfondie. Cette pause permettrait également de mieux anticiper la réception de l'accord auprès des parlements nationaux et de la société civile, au vu des difficultés soulevées par le CETA ou le TTIP.

Le 28<sup>e</sup> round des négociations UE-Mercosur, organisé à **Bruxelles du 3 au 7 juillet**, devait pour sa part se focaliser sur les questions sanitaires/phytosanitaires, la défense commerciale et la facilitation douanière, ainsi que la propriété intellectuelle/indications géographiques, le développement durable et les aides publiques.

Le 29<sup>e</sup> round de négociations sera ensuite organisé du 2 au 6 octobre 2017, à Brasilia. La CEPM reste mobilisée au regard de l'impact de cet accord sur le maïs doux, le maïs grain et les produits transformés comme l'éthanol et l'amidon.

## Vie des membres – l'AGPM à Bruxelles

Le 31 mai, une délégation de l'Association générale des producteurs de maïs (A.G.P.M.) composée d'élus et d'administrateurs s'est rendue à Bruxelles pour une « **journée d'immersion** » dans les **Institutions européennes**. La délégation a ainsi rencontré le Député européen Eric Andrieu, la conseillère agricole de la Représentation Permanente française Virginie Jorissen, et l'unité « verdissement » de la DG Agriculture de la Commission européenne. Cette journée a permis à la délégation de sensibiliser ses interlocuteurs sur les problématiques de la filière maïs française, et de constater la forte demande d'expertise des institutions européennes, qui appellent à plus de participation proactive des agriculteurs français et européens.



### Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA)* et *Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetömag Szövetség Szakmakközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*

### Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres

3<sup>e</sup> trimestre 2017

- ✓ **Groupes de dialogue civil :**
  - **4 juillet 2017:** GDC Cultures arables oléo-protéagineux/semences
  - **Septembre 2017 :** GDC aspects internationaux de l'agriculture
- ✓ **CEPM :**
  - **27 septembre 2017:** Conseil d'Administration (matin) et conférence « Comment produire du maïs demain » (après-midi) - Bruxelles.
- ✓ **France :**
  - **22-23 novembre 2017:** Congrès du maïs - Toulouse.
- ✓ **Allemagne :**
  - **5-6 septembre 2017:** European Maize Meeting.